République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 29 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-neuf Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,
Mmes : GIRAULT Florence (arrivée à 20 h 30), GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,
MM : BEAUSSEIN Paul, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

Absent (s) excusé (s) : Mme BERON Céline,
M. BERTAUD Pierre,

Absent (s) : /

Représenté (s) :
Mme BERON Céline par Mme MORIN Céline,

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12 puis 13

Date de la convocation : 22 Mai 2015
Date d'affichage : 22 Mai 2015

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame LE CORNEC Josiane, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Dans les informations diverses, une erreur a été commise dans l'intitulé "CCPAR : Comité "Tourisme"" qui était en fait un Comité "Communication".

Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 13- Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Restaurant scolaire : Consultation de prestataires pour livraison de repas
Ecole : Consultation pour renouvellement du photocopieur
Ecole : Chauffage
Aménagement du carrefour de la rue des Ecoles : Maîtrise d'œuvre
Aménagement du carrefour de la rue des Ecoles : Lancement de la consultation
Voirie - Sécurité routière : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire
Assainissement : Diagnostic du réseau - Lancement de la consultation
CCPAR : Convention de mise à disposition temporaire du Musée de l'Osier et de la Vannerie entre la SPL et la Mairie de Villaines-les-Rochers
Décision modificative n° 2015/01 : Ouvertures de crédits

1) 2015_040 – Restaurant scolaire : Consultation de prestataires pour livraison de repas

Le Conseil Municipal souhaite prendre un prestataire qui fait le maximum de cuisine,

- avec des produits de qualité bio,
- gestion des déchets
- met à disposition des fours avec maintenance et remplacement rapide en cas de panne
- cibler les cartes de remplacement, qu'elle soit saisonnière

Madame GIRAULT Florence arrive et prend part à la séance à 20 h 30.

Question de Monsieur BRUYANT François, sur une mention à porter au cahier des charges concernant le descriptif des aliments et produits contenus dans les plats préparés.

Madame le Maire : "Nous demandons des fiches recettes dans le cahier des charges."

Des visites des cuisines des prestataires sont demandées dans le cahier des charges.

Monsieur BRUYANT François pourra visiter les différentes cuisines avec le groupe de travail.

Délibération

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat passé avec la société RESTORIA pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas arrive à expiration à la fin l'année scolaire 2015 et qu'il convient de relancer une nouvelle consultation de prestataires pour la rentrée scolaire 2015/2016 puis elle donne la parole à Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge du social et des affaires scolaires.

Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge du social et des affaires scolaires présente le projet de cahier des charges pour lancer une consultation de prestataires pour la fourniture et la livraison en liaison froide de repas sous forme de marché de fourniture passé selon la procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation de prestataires pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Question de Monsieur MOIRIN Grégory, sur la constitution de la Commission d'Appel d'Offres, le fait que les parents du groupe de travail fassent partie de la commission ne serait pas conforme à la procédure.

Les parents suivants : Mesdames FROGER Julia, POISSONNET Sophie et DERRISSON Sandrine seront en appui sur le dépouillement à la Commission sans y participer.

Le dépouillement des offres est fixé au mercredi 24 juin 2015 à 20 h 30.

2) 2015_041 – Ecole : Consultation pour renouvellement du photocopieur

Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge du social et des affaires scolaires. présente le projet de cahier des charges :

Contrat de 3 à 4 ans
Photocopieur avec fonction imprimante et scanner
Voir les différentes fonctions :

- grammage : indiquer possibilité de grammage inférieur à 70
- code d'accès pour chaque utilisateur
- port USB
- option couleur bloquée à 50 copies par mois et pour chaque utilisateur

L'installateur intègre l'installation sur tous les ordinateurs.

Demander le coût à la copie et la garantie ainsi que la prise en charge du matériel à la fin du contrat.

Pour le photocopieur de la Poste proposé de le racheter si inférieur au prix de transport.

Monsieur BRUYANT François faits plusieurs remarques et aimerait compléter la liste des fonctions demandées sur le cahier des charges.

Les prestataires retenus : Konica Minolta, Rex Rotari, MIS, Canon, Ricoh, AJ Copieur, Lexmarq, HP (si agence en local).

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur avec fonction imprimante de l'Ecole Erik Orsenna arrive à terme le 30 juin 2015 puis elle donne la parole à Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge du social et des affaires scolaires.

Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire en charge du social et des affaires scolaires. présente le projet de cahier des charges pour lancer une consultation de prestataires de photocopieurs sous forme de marché de fourniture passé selon la procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics) pour renouveler le matériel existant afin d'obtenir une meilleure performance technologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation de prestataires pour la location d'un photocopieur avec fonction imprimante et scanner pour l'Ecole Erik Orsenna.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

3) 2015_042 – Ecole : Chauffage

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- les multiples dysfonctionnements du chauffage du groupe scolaire depuis son installation en août 2007 ;
- la délibération du Conseil Municipal n°2012_064 en date du 13 décembre 2012, autorisant Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la Commune, concernant le litige contre BRE et SMABTP (compagnie d'assurance qui couvre la décennale du groupe scolaire), pour dysfonctionnement du chauffage de l'école et à confier ce dossier au Cabinet d'Avocats de Maître VACCARO, à Tours (Indre-et-Loire) ;

- la délibération du Conseil Municipal n° 2013_040 en date du 07 juillet 2013 autorisant Monsieur le Maire à entériner les accords obtenus par Maître VACCARO auprès de la SMABTP concernant une indemnisation d'un montant de 80 256,80 € TTC, pour permettre, dans une première phase, le remplacement en totalité du chauffage actuel par une nouvelle installation mieux proportionnée au bâtiment ;

- le remplacement du chauffage durant l'été 2013 pour un montant de 61 859,15 € TTC ;

- le versement de l'indemnité pour le remplacement en totalité du chauffage ;

- le décompte estimatif des interventions de l'Entreprise LELOUP entre 2010 et 2013 pour des dépannages et du surcoût électrique dus aux dysfonctionnements du chauffage ;

- le courrier de Maître VACCARO accompagnant le rapport adressé par la SMABTP concluant sur l'absence de préjudice concernant la surconsommation d'électricité et proposant de solliciter une demande de prise en charge par l'assureur des frais des interventions sur le système de chauffage défectueux ;

Puis, elle donne lecture de la proposition financière négociée par Maître VACCARO auprès de la SMABTP pour l'indemnisation des préjudices subis par la commune concernant le coût des interventions sur le système de chauffage durant l'année 2013. Cette indemnité est d'un montant de 4 169,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à entériner l'indemnité définitive et récapitulative obtenue par Maître VACCARO auprès de la SMABTP, d'un montant de de 4 169,40 € TTC.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

4) 2015_043 – Aménagement du carrefour de la rue des Ecoles : Maîtrise d'œuvre

Madame le Maire fait un rappel du projet l'aménagement du carrefour de la rue des Ecoles :

Budget : 20 000,00 €

Plateau : 18 000,00 €
Maitre d'œuvre : 2000,00 €

Prévoir en option le rasement du talus et enlèvement du socle de la Croix.

Après analyses des offres :

3 devis dont 1 beaucoup trop cher, éliminé de suite.

Reste 2 dont 1 complet mais trop cher et 1 dans nos prix mais où ne figure pas les relevés topographiques.

Ces relevés sont indispensables aux vues de la complexité du terrain, si le Conseil Municipal veut que le travail soit effectué correctement.

Le choix du Conseil Municipal se porte sur le premier devis (Cabinet de Géomètres Experts LECREUX SIVIGNY) à condition qu'il voit ses prix à la baisse (il pourrait ôter le coût de l'avant-projet que l'ADAC a déjà effectué en partie).

Le Conseil Municipal ne souhaite pas que la maitrise d'œuvre dépasse 10% du projet global et qu'il puisse être prêt fin juin.

Cette dernière condition est rédhibitoire.

Dans le cas contraire, le Conseil Municipal verra avec l'autre prestataire mais attention aux délais !

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal leur souhait de réaliser l'aménagement du carrefour de la rue des Ecoles et présente trois propositions financières de bureaux d'études et de géomètres pour la maîtrise d'œuvre.

Suite à l'analyse des différentes offres, il s'avère que les réponses ne sont pas de même nature. Une proposition n'est pas suffisamment explicite et les deux autres comprennent des éléments déjà réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE de retenir le Cabinet de Géomètres Experts LECREUX SIVIGNY si ce dernier s'engage à adapter le coût de sa prestation à la nature des travaux prévus et à réaliser la consultation des entreprises pour la fin du mois de juin,

AUTORISE Madame le Maire à négocier avec le Cabinet de Géomètres Experts LECREUX SIVIGNY

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec les modifications souhaitées par le Conseil Municipal pour la réalisation du Carrefour de la rue des Ecoles avec le Cabinet de Géomètres Experts LECREUX SIVIGNY.

Dans l'hypothèse où les négociations n'aboutiraient pas, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre le Cabinet d'Etudes BEIMO.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

5) 2015_044 – Aménagement du carrefour de la rue des Ecoles : Lancement de la consultation

Délibération

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation d'entreprises sous forme de marchés de travaux passés pour l'aménagement du Carrefour de la rue des Ecoles afin de réaliser les travaux fin juillet, début août.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer la consultation pour l'aménagement du Carrefour de la rue des Ecoles.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

6) 2015_045 – Voirie - Sécurité routière : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

Le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire pour de la voirie rue de la Molinière, rue de la Rebardière et sur la moitié du Vieux Chemin et pour les aménagements de sécurité routière rue des Marches (poteaux et emplacements de parking).

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- leur souhait de réaliser cette année la réfection des voiries parce que les voiries sont fortement dégradées route de la Molinière, au carrefour de la rue de la Rebardière et de la route de la Davillière et sur la voie communale n° 3
- le programme de Sécurité Routière sur la commune

Puis, elle propose pour financer ces projets de déposer une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire auprès d'un sénateur parce que le projet d'aménagements de cœur de village et de sécurisation routière rentre dans le cadre de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

CONFIRME son désir de réaliser la réfection des voiries et de continuer le programme de Sécurité Routière sur la commune

SOLLICITE une subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour « l'amélioration de l'espace urbain » au taux maximal,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

Coût total de l'opération :	Montant HT	19 831,83 €
	TVA 20 %	3 966,37 €
	TTC	23 798,20 €

Financement :

- aides sollicitées : Réserve parlementaire (50 %)	9 915,92 €
- fonds propres	13 882,28 €

23 798,20 €

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention près de Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

7) 2015_046 – Assainissement : Diagnostic du réseau - Lancement de la consultation

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune à déposer une demande de participation financière - Programme 2015 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement puis elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory.

Monsieur MOIRIN Grégory présente le projet de cahier des charges pour lancer une consultation de prestataires sous forme de marché de travaux passé selon la procédure adaptée (en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics) pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation de prestataires pour une étude diagnostique de fonctionnement et schéma directeur du réseau d'assainissement.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

8) 2015_047 – CCPAR : Convention de mise à disposition temporaire du Musée de l'Osier et de la Vannerie entre la SPL et la Mairie de Villaines-les-Rochers

La Commune de Villaines-les-Rochers devra assurer les personnes qui ouvrent le Musée de la Vannerie et de l'Osier sur sa responsabilité civile.

La Commune de Villaines-les-Rochers. doit faire l'ouverture d'une régie pour pouvoir faire payer l'entrée les jours où elle ouvre car la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) ne souhaite pas qu'il y ait de transfert d'argent entre la Société Publique Locale « SPL – AZAY-LE-RIDEAU – TOURISME – VAL DE LOIRE » et la Commune de Villaines-les-Rochers.

La gratuité du Musée de la Vannerie et de l'Osier a été obtenue pour les Villainois sur présentation d'une pièce d'identité.

La Commune de Villaines-les-Rochers doit assurer la distribution des sets de table publicitaires dans les différents lieux de restauration du canton ou d'ailleurs.

Délibération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Musée de la Vannerie et de l'Osier sera ouvert à raison de 300 h pendant la saison estivale par l'Office du Tourisme (géré par la SPL) tous les après-midi avec fermeture le lundi et que l'ouverture hors période estivale sera organisée avec l'ensemble des acteurs de la filière « Osier Vannerie » sous la responsabilité de la commune.

Puis, elle donne lecture du projet de convention de mise à disposition temporaire du Musée de l'Osier et de la Vannerie entre la Société Publique Locale « SPL – AZAY-LE-RIDEAU – TOURISME – VAL DE LOIRE » et la Commune de Villaines-les-Rochers afin de réaliser les activités suivantes :

Accueil des visiteurs
Animations temporaires
Ateliers pour adultes et enfants
Expositions temporaires
Visite guidées de groupes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire du Musée de l'Osier et de la Vannerie entre la Société Publique Locale « SPL – AZAY-LE-RIDEAU – TOURISME – VAL DE LOIRE » et la Commune de Villaines-les-Rochers avec une prise d'effet à compter du 21mai jusqu'au 31décembre 2015.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

9) 2015_048 – Décision modificative n° 2015/01 : Ouvertures de crédits

Délibération

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les indemnités acceptées dans la précédente délibération aux comptes du Budget Principal en effectuant les ouvertures de crédits suivantes :

Fonctionnement		
Dépenses		
Compte 6226 R	Honoraires	1 080,00 €
Compte 73921 R	Attributions de compensation (Urbanisme / ADS pour 2015)	2 300,00 €
Compte 022	Dépenses imprévues	789,40 €
Recettes		
Compte 7788 R	Produits exceptionnels divers	4 169,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'ouverture des crédits indiqués ci-dessus.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.